

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

Le 20 décembre 2023 à 17 h 20, le Comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, au siège de Grenoble-Alpes Métropole à Grenoble

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	22
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présentes ou représentées :	7 132.40

Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Vincent FRISTOT, Laurent THOVISTE

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Anne GERIN

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Roger VALTAT

Délégués suppléants Présents :

Grenoble-Alpes Métropole : Marc DEPINOIS

Bièvre Isère Communauté : Sébastien METAY représentant Dominique PRIMAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Franck FLEURY donne pouvoir à Laurence THERY

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Joël GULLON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON donne pouvoir à Martial SIMONDANT

Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Jean-Claude DARLET

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Dominique ESCARON, Jean-Luc CORBET, Pierre LABRIET, Barbara SCHUMAN, Dominique SPINI

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU, Nadine REUX

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Julien LORENTZ

OBJET : Désignation du représentant de la CLE Bièvre Liers Valloire

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 23-XII-I

Objet : Désignation du représentant de la CLE Bièvre Liers Valloire

Mesdames, Messieurs,

Des représentants de l'Etablissement Public du SCoT sont amenés à siéger dans diverses instances et organismes liés à son activité.

Dans le cadre du renouvellement obligatoire de la CLE Bièvre Liers Valloire, l'EP SCoT de la Greg est invité à désigner un nouveau représentant parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DESIGNNE Monsieur Martial SIMONDANT comme représentant de l'EP SCoT de la Greg au sein de la CLE Bièvre Liers Valloire

Vote : A l'unanimité
Voix pour : 7 132.40
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2023

La Présidente

Laurence THERY

